

DANS LE CADRE DES CELEBRATIONS DES 104 ANS D'AIME CESAIRE (1913-2017)
REGLEMENT DU CONCOURS INTERNATIONAL ADULTE 2017
« GRAND PRIX POETIQUE DU KAILCEDRAT ROYAL »



ARTICLE 1

Le concours de poésie international « **Grand Prix poétique du Kailcédrat Royal** » a été créé à l'occasion du centenaire de naissance d'Aimé Césaire (1913-2013) par l'association Fil'Harmonie.

Il est reconduit tous les deux ans.

Peuvent y participer toutes les personnes à partir de 18 ans, aimant la Poésie voie sacrée, voie par excellence, et tous les amoureux des belles lettres.

La clôture des inscriptions est fixée au **30 juin 2017**, le cachet de la poste faisant foi.

ARTICLE 2

Les candidats écriront des **poèmes libres** (aucune forme n'est imposée) sur **les thèmes de leur choix** :

- Aimé Césaire (par exemple : le visionnaire, le poète, l'homme politique, le Chantre de la Négritude, Aimé Césaire et la nature...)
- La Négritude (par exemple : le Mouvement, les Pères fondateurs, les différentes personnes ayant participé au Mouvement, l'héritage...)
- La Négritude, expression de l'Être
- Ses ami(e)s : Pierre Alikér, Jenny Alpha, Léopold Sedar Senghor, Wilfredo Lam, Lilyan Kesteloot, Léon-Gontran Damas, Michel Leiris...
- Thème libre

Chaque participant peut envoyer de **1 à 3 poèmes, en 3 exemplaires chacun**, moyennant le règlement des frais de participation, **soit 5 € par poème**.

ARTICLE 3

Les poèmes seront **inédits** (écrits exprès pour le concours), n'ayant **jamais été primés, ni laurés auparavant**.

Chaque poème ne dépassera pas 2 pages. Il sera dactylographié en caractères standards droits, non fantaisie, au recto d'une page blanche de format A4 (21x29 cm).

Le thème sera mentionné en haut à gauche de chaque exemplaire, ainsi qu'un code formé d'un mot ou de chiffres, ou des 2 (par exemple soleil, 333, ou AA777). Le code sera le même quelque soit le thème, permettant ainsi de vous identifier.

Aucune mention de l'identité du participant ne devra apparaître dans le ou les poèmes.

Les nom, qualité (profession, date de naissance), adresse, téléphone et courriel de l'intéressé seront mentionnés sur une feuille libre adjointe aux poèmes.

ARTICLE 4

L'envoi de chaque participant se fera par voie postale et comprendra :

- les poèmes **imprimés en 3 exemplaires chacun**
- une feuille libre mentionnant **les noms et coordonnées**
- **2 enveloppes timbrées au nom et adresse du participant** (pour l'envoi du palmarès et l'invitation à la soirée de remise des prix)
- **le règlement de participation de 5 € par poème**, s'effectue soit par **chèque** ou **mandat (pour la**

France) à l'ordre de **l'association Fil'Harmonie**, soit par **mandat ou virement international**, à effectuer avant la date limite du concours, sur le compte de l'association Fil'Harmonie :
IBAN ETRANGER : FR76 1820 6002 1945 6745 3100 178 – BIC AGRIFRPP882

ARTICLE 5

Les envois seront adressés non recommandés, mais suffisamment affranchis, à l'adresse suivante :

Maison des associations du 15ème
Association Fil'Harmonie
22 rue de la Saïda
75015 Paris

ARTICLE 6

Les envois seront effectués sous la seule responsabilité du candidat. Quelles que soient les réclamations et les suites au plan judiciaire, elles ne sauraient engager les organisateurs.

ARTICLE 7

Des prix et des diplômes seront attribués par thème.

Les médailles et livres pourront être adressés sur demande, après la remise officielle des récompenses, aux lauréats n'ayant pu se déplacer ou se faire représenter. Les frais d'envoi de DIX EUROS, payables d'avance, seront à la charge du récipiendaire.

Les meilleurs poèmes (concours adulte et jeunesse) pourront faire parties d'une anthologie publiée par un éditeur.

ARTICLE 8

Les poèmes seront lus et examinés par un jury compétent composé de poètes, écrivains, professeurs, journalistes, et personnes aimant la Poésie.

Le Jury est responsable de ses choix, et n'a pas l'obligation de les justifier. Leurs décisions seront sans appel. Les poèmes ne seront pas rendus.

Toute personne faisant partie de l'organisation du concours et les membres du jury ne pourront pas concourir.

ARTICLE 9

La remise des prix aura lieu lors d'une après-midi ou d'une soirée culturelle. Tous les participants seront conviés à cette manifestation.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Toute personne ne respectant pas le règlement se verra éliminer du concours.

Aimé Césaire, en merveilleux maître des mots, invite et incite tout participant à la beauté et à la musicalité.

Il est donc demandé à chaque candidat d'éviter les fautes d'orthographe, les mauvaises tournures grammaticales, et d'employer les mots justes (par exemple un chariot au lieu d'un diable, obscurité au lieu de noir, une place remplie de monde au lieu d'une place noire de monde...).

BONNE INSPIRATION !

Renseignements

Madame Ozoua SOYINKA

Tél. 07 60 39 04 42 (personnel)

Courriel : association.filharmonie@gmail.com